

6203(1)



« LOUVRE PARTICIPATIONS »  
SARL au capital social de 10.000 €  
Siège social : Le Louvre – 13 rue Alphonse Karr  
06000 NICE  
RCS NICE 487 871 063

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 2 MAI 2011

Monsieur Jean Christophe PARPAITE, associé unique de la SARL « LOUVRE PARTICIPATIONS » et seul gérant, a pris, au cours de la présente réunion tenue à au siège social, les décisions suivantes relatives à :

- Transfert de siège social / établissement principal.
- Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social / établissement principal de NICE (06000) – Le Louvre, 13 rue Alphonse Karr vers :

Villa Costebelle  
9 avenue du Capitaine Scott  
06300 NICE

à compter du 01.05.2011

*Mise aux voix, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, décide de modifier les statuts, suite au transfert du siège social, ainsi qu'il suit

*ARTICLE 5 SIEGE SOCIAL (nouvelle rédaction)*

Le siège social de la société est fixé à :

Villa Costebelle  
9 avenue du Capitaine Scott  
06300 NICE

Il peut être transféré en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés. La gérance peut créer des succursales partout où elle le juge utile.

*Mise aux voix, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, en conséquence de l'adoption des résolutions ci-dessus, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

*Mise aux voix, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.*